

Intitulé de l'action : ATELIER ART-THERAPIE

Modalité d'action

Action collective à visée thérapeutique destinée aux mères et aux enfants ayant été impactés par un contexte de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Présentation de l'action :

1) Analyse des besoins

Les besoins ont été repérés par les professionnels de l'association lors des accompagnements des familles hébergées ou suivies en permanence. Notre expertise dans le domaine des violences conjugales nous amène à rechercher des actions collectives qui complètent nos interventions individuelles auprès des femmes et leurs enfants.

Les auteurs de violences conjugales ont pour habitude de dévaloriser et dénigrer leurs compagnes afin de garder leur position dominante. Les femmes perdent alors tout pouvoir de décision et n'ont plus aucune autorité. C'est l'estime de soi et la confiance qui sont touchées. Après la séparation, cette perte d'autonomie ne facilite pas l'éducation des enfants. De plus, le lien mère/enfant reste fragilisé. Les femmes ne sont pas toujours disponibles pour leurs enfants car elles sont anéanties par les violences subies et sont prises dans les démarches liées à leur séparation. Dans certaines situations les enfants ont également occupé une place qui n'était pas la leur (sauveurs, confidents) et ont du mal à se défaire de cette position. Ces « perturbations » entraînent des dysfonctionnements dans les relations entre les mères et leurs enfants qui peuvent faire obstacle à leur reconstruction.

De plus, le risque de reproduction du schéma familial est réel. Sans soutien psychologique et sans démarche thérapeutique, les familles risquent de s'enfermer dans un fonctionnement violent. Nous avons en effet constaté que les enfants que nous hébergeons ont parfois tendance à adopter des comportements violents à l'école et à la maison car pour eux, le règlement d'un conflit passe logiquement par la violence.

Pour les familles que nous suivons il est également compliqué et souvent coûteux d'accéder à un accompagnement thérapeutique. Pourtant, il s'agit d'une prise en charge nécessaire après

Depuis quelques années, l'association souhaite porter plus d'attention à la prise en charge des enfants exposés à un contexte de violences. Il nous paraît impératif de proposer un accompagnement aux enfants car il s'agit de futurs adultes qui risquent de reproduire le fonctionnement familial.

2) Objectifs

- Proposer une activité qui réunit la famille
- Favoriser l'expression des émotions et l'estime de soi à travers la création
- Réapprendre à s'écouter, à se regarder et à s'aimer
- Permettre de découvrir ou redécouvrir son potentiel
- Valoriser sa personnalité et transformer les comportements
- Soutenir et renforcer le lien mère/enfant
- Soutenir les mères dans leur parentalité
- Briser l'isolement
- Prévenir les comportements violents chez l'enfant

3) Mise en œuvre de l'action (où, quand, comment ?)

✓ Lieu

L'atelier a lieu dans les locaux de l'association

✓ Périodicité / durée de l'action

L'action a débuté en février 2017. Nous proposons actuellement une séance par mois de 2H00. Le nombre de participants par séance est limité à 10 personnes maximum car l'intervenante souhaite proposer une intervention de qualité.

L'activité rencontre un énorme succès depuis sa mise en place et nous avons vite été confrontés à un problème de places. Nous avons été obligés de mettre en place une liste d'attente pour les inscriptions et certaines familles doivent attendre 3 mois pour accéder à l'atelier.

Ainsi, nous souhaiterions pouvoir proposer deux séances par mois à partir de janvier 2018 pour une durée de 1 an.

✓ Description de l'action

Il s'agit d'un atelier collectif d'art-thérapie animé par une thérapeute. L'intervenante utilise la peinture comme support d'expression. Les femmes et les enfants peignent librement selon leur créativité. Il n'est pas nécessaire d'avoir des dons artistiques pour participer à l'atelier. Il s'agit d'un moment ludique qui doit permettre à chacun de libérer ses émotions.

Une séance commence par l'accueil des participants par la thérapeute et la mise en place du matériel. Puis, chacun se voit attribuer un chevalet. Tout au long de la séance, la thérapeute accompagne les personnes afin de les aider à gérer leurs émotions. En fin de séance, un temps permet à chacun de s'exprimer sur ses ressentis. Une collation clôture la séance.

Lors d'un bilan de l'atelier réalisé le 11 septembre dernier en présence des femmes, nous avons recueilli leurs impressions. Nous vous livrons ci-dessous quelques-uns de leurs propos qui illustrent leurs ressentis par rapport à cette intervention :

- « J'ai appris que je n'étais pas seule à rencontrer des difficultés, il y a un échange et une confiance qui naît. D'autres femmes parlent et ensemble nous trouvons des solutions et surtout du courage pour vivre ».
- « Il y a une libération et une évolution de ma reconstruction »
- « Cet atelier apaise et reconforte l'adulte et l'enfant. Ensemble nous libérons les émotions négatives en échange d'une certaine paix et sérénité »
- « J'ai appris que j'existais »
- « Je comprends mieux mon enfant et notre relation s'est améliorée »

En ce qui concerne les enfants, nous observons des effets positifs sur leur comportement et sur leur relation avec leur mère. Les enfants se sentent entendus et compris. Ils retrouvent tout naturellement une place et expriment plus facilement leurs émotions. Le travail des éducateurs est ainsi facilité. Concrètement nous les trouvons plus épanouis et souriants au quotidien.

4) Public concerné

Les femmes et les enfants hébergés par l'association, les familles suivies dans le cadre de notre dispositif d'accompagnement à domicile ainsi que les familles que nous suivons en permanence (environ 60 familles par an).

5) Moyens humains et matériels

Intervention d'une intervenante extérieure pour l'animation de l'atelier (thérapeute).
Gestion de l'organisation (inscriptions, mise en place, bilan) par une salariée de l'association.
Le matériel de peinture est fourni par la thérapeute et est inclus dans le prix de l'intervention.

6) Partenariats envisagés

✓ Partenariat financier

L'action est actuellement financée par le Réseau Parents 68, les communes et les dons.
Pour 2018, nous envisageons d'élargir le partenariat financier pour nous permettre de proposer un plus grand nombre de séances. L'idéal serait de proposer deux ateliers par mois au lieu d'un pour permettre un roulement entre les familles.

Ainsi, pour 2018 nous envisageons de solliciter les clubs service en plus de nos partenaires habituels.